



THALES LAS FR SAS Elancourt

Comité Social & Economique du jeudi 18 février 2021
de 9h à 13 heures

Déclaration SUPPer sur le recrutement des personnels du CSE

Les élus **SUPPer** sont conscients que, dans l'ancien cadre du Comité d'Etablissement, il était de coutume de se passer d'un vote des élus pour le recrutement de personnels et de déléguer cette tâche au secrétaire. Nous considérons que, dans le nouveau cadre du Comité Social et Economique, cette ancienne pratique aux accents peu démocratiques doit être remplacée par un vote en séance plénière pour respecter la souveraineté des élus sur le fonctionnement du CSE.

C'est pour nous une question de cohérence car, sinon, comment justifier que le CSE soit appelé à voter sur des résolutions à quelques milliers d'euros (ex : une rallonge budgétaire pour une commission ou pour un événement du CSE) mais pas sur des résolutions engageant des sommes bien plus conséquentes (ex : recrutement de personnel pour le CSE, travaux d'aménagement significatifs, etc.) ?

Nous avons appris que la direction a récemment adressé une lettre de mutation à un salarié de LAS Elancourt pour le réaffecter au CSE d'ici quelques jours, aux frais du CSE et sans que cette mutation n'ait été présentée en séance plénière suivie d'un vote. Ce n'est pas un fonctionnement normal pour nous et constitue une ingérence de la direction dans le fonctionnement du CSE, même si ses intentions peuvent être louables.

Peut-être qu'un malentendu est survenu entre la direction et le CSE sur ce sujet ? Peut-être que la direction a estimé que, dès l'instant où le bureau du CSE rend oralement un avis favorable sur un recrutement, cela la dispenserait d'un vote officiel des élus ? Si tel est le cas, alors les élus **SUPPer** désapprouvent fermement cette méthode car elle peut conduire à engager le CSE contre son gré. Nous avons d'ailleurs demandé que des points relatifs à ce sujet soient mis à l'ordre du jour, mais sans succès.

A présent, le CSE est mis devant le fait accompli. Bien sûr, nous sommes sensibles à la situation du salarié concerné par cette mutation car il en a grand besoin et nous ferons de notre mieux pour que son passage au CSE se déroule dans les meilleures conditions. A cette fin, nous notons que sa prise de fonctions va nécessiter dans l'immédiat un important effort de formation et un aménagement significatif des locaux du CSE dans des conditions qui devront être clarifiées au plus vite.

Les élus **SUPPer** demandent que tout recrutement, prolongation ou modification de contrat du personnel du CSE passe par un vote en séance plénière. A cet effet, nous demandons que cela figure dans le règlement intérieur du CSE.